

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 22 mai 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai
À 09 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Véronique JULLIEN

POUVOIRS :

Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°29_220526

Objet : Compte-rendu des délégations
accordées par le Conseil d'administration
au Président

Date de la convocation : 15/05/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI



Délibération n°29_220526 :**Objet : Compte-rendu des délégations accordées par le Conseil d'administration au Président****Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI****EXPOSE :**

Par la délibération n°03_200625 du 20 juin 2025, le Conseil d'Administration a accordé une délégation de pouvoir au Président du CCAS, et une délégation de signature à la Vice-Présidente et à la Vice-Présidente. Un compte-rendu de l'exercice de ces délégations doit être présenté à chaque Conseil. C'est l'objet de cette délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ENTENDU l'exposé du rapporteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R123-21 et R123-22,

VU la délibération n°01_200625 du 20 juin 2025 portant élection du Vice-Président,

VU la délibération n°02_200625 du 20 juin 2025 portant élection du Vice-Président Délégué,

VU la délibération n°03_200625 du 20 juin 2025 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration accordée au Président,

CONSIDÉRANT que l'exercice des délégations confiées par le Conseil d'administration du CCAS au Président lui impose de rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération vise à informer le Conseil d'administration du CCAS des décisions prises ;

DÉCIDE:

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE de la communication de ce compte-rendu de l'exercice de la délégation de pouvoirs confiée au Président.

Annexes :

- 2026_010_VP : Convention de dons d'invendus Carrefour Market
- 2026_011_VP : Avenant n°1 au marché travaux accueil EGS
- 2026_012_PDT : Compte-rendu des délégations en matière d'exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du Centre dans les actions intentées contre lui (*non publiable*)
- 2026_013_VP : Bail parking n°08056
- 2026_014_VP : Bail parking n°8058
- 2026_015_VP : Bail parking n°8059

- 2026_016_VP : Bail parking n°8057
- 2026_017_VP : CDA : Accords au 28/02/2026 (*Non publiable*)
- 2026_018_VP : CDA : Refus au 28/02/2026 (*Non publiable*)
- 2026_019_VP : Dossiers administratifs et domiciliation au 28/02/2026 (*Non publiable*)

Le Conseil d'administration prend acte de ces éléments.